



INTERVENTION FEAE CFDT - Commission Défense de l'Assemblée Nationale - PLF 2015 - (15/10/2014)

Madame la Présidente, mesdames et messieurs,

L'année 2014 est au carrefour d'enjeux sensibles et souvent contradictoires pour la défense, entre les menaces qui se développent et se complexifient d'une part, appelant à renforcer les moyens techniques et humains de nos armées et d'autre part les questions budgétaires qui rendent l'exercice de définition du PLF 2015 particulièrement difficile.

Sur la papier, en regardant le document présenté par le ministre tout semble préservé en ce qui concerne les commandes et livraisons de matériels, cela n'est pas le cas pour le traitement social des personnels.

Le projet de loi s'inscrit selon le ministre dans la mise en œuvre du livre blanc de 2013 et de la loi de programmation militaire 2014-2019, qui a l'ambition de concilier sur le long terme, notre autonomie stratégique et notre souveraineté budgétaire. Ce sont les mots du ministre. La CFDT privilégie une formule inverse en mettant l'autonomie budgétaire au service de la souveraineté stratégique.

La recherche effrénée d'économie qui a sapé les moyens, les compétences et même le moral des troupes civiles et militaires, a servi de cap à la définition du nouveau modèle de défense quoiqu'on en dise.

Ce modèle d'armée repose sur la capacité à faire face à la triple mission de la protection du territoire et de la population, de la dissuasion nucléaire contre les menaces visant nos intérêts vitaux et de l'intervention au titre de notre sécurité extérieure et de nos responsabilités internationales.

Après l'Ukraine, le Sahel et l'action contre le terrorisme islamiste au Moyen-Orient et ailleurs, les enjeux géostratégiques deviennent un casse-tête pour la France, pendant que l'Europe n'a toujours pas défini sa politique extérieure commune.

L'Europe de la Défense sur le plan politique n'est pas pour demain.

Il faut donc assurer la protection des intérêts français notamment, et quand on voit le phénomène glissant de la piraterie maritime, protéger nos intérêts dans le deuxième espace maritime au monde, relève de la gageure. En témoigne les moyens accordés à la Marine nationale pour la mission de surveillance dans l'océan indien et le récent incendie de la frégate de surveillance Nîvose.

Le fait que cette frégate soit hors service pour un bon moment est un coup dur pour la Marine nationale en cette période de disette budgétaire.

La Réunion est d'ailleurs l'une des zones où l'état de la flotte est le plus préoccupant et met en lumière le caractère vieillissant des unités basées dans cette partie de l'océan Indien.

Les marins basés à La Réunion font avec les moyens du bord pour remplir leurs nombreuses missions, dont certaines revêtent plus que jamais un caractère stratégique. Les opérations vont du nord de l'océan Indien, pour protéger le trafic commercial de la piraterie et du terrorisme notamment, jusqu'à l'océan Austral, où il faut faire respecter la souveraineté française autour des archipels de Kerguelen, de Crozet et de Saint-Paul et Amsterdam.

Ces territoires offrent une zone économique exclusive aussi immense que convoitée pour ses ressources, notamment halieutique.

Et la Marine nationale doit également veiller sur les îles Eparses, et une bonne partie du canal du Mozambique jusqu'au nord de Madagascar.

L'écosystème remarquable et le sous-sol marin abritent un potentiel qui s'avèrera crucial à l'avenir, avec les réserves d'hydrocarbures et de gaz. Pour protéger son territoire et les richesses qui s'y trouvent, la France doit disposer de moyens suffisants, ce qui n'est clairement pas le cas aujourd'hui.

Cet exemple concerne la Marine, comme d'autres illustreraient les carences dans les autres armées. Les « cache misère » ne tiennent plus.

Tout est vieillissant à la défense, les matériels, les compétences et les personnels.

Le rayonnement de la défense française tient davantage à l'héritage, aux investissements du passé et à l'effort permanent des femmes et des hommes qui la composent.

Mais le renouvellement insuffisant, en termes de recrutements ou de R et D, gage l'avenir et la défense de demain.

Sur la seule question des programmes d'équipement, le ministre a présenté ceux qui seront lancés d'ici la fin 2014 avec Scorpion, dans le domaine du combat terrestre, le MRTT, dans le cadre du renouvellement de la capacité de ravitaillement en vol, le missile balistique M51 pour le développement d'une nouvelle version, et le Barracuda, pour la commande du quatrième sous-marin.

Le PLF 2015 intègre l'arrivée d'avions A400M, d'hélicoptères NH90 et Tigre, d'avions Rafale, une frégate multimissions FREMM et les derniers VBCI.

2015 est une année importante pour le renouvellement de nos capacités.

Mais dans le même temps, le ministre nous apprend le lancement d'une nouvelle initiative pour pallier le manque de recettes exceptionnelles afin de gérer un lissage du budget...

Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, est décidé à lancer une ou plusieurs sociétés de projets, qui vont lui permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre financière.

Cette opération compenserait l'absence en 2015 du produit de la vente des fréquences soit 2,1 milliards. Abondée par les cessions de participations de l'Etat dans des entreprises publiques, la société de projet achètera des équipements aux industriels et les mettra à disposition des armées contre un loyer.

C'est une sorte de « crédit revolving » pour certains pendant que d'autres parlent du lancement d'un « qui loue tout » à la défense.

Et comme d'habitude, le calendrier est tendu pour la mise en oeuvre de cette société, avant le 14 juillet, sans qu'on sache encore si ce sera une société exclusivement à capitaux publics ou si des capitaux privés interviendront.

"On va regarder » a expliqué le délégué Laurent Collet Billon.. Cela n'est pas sans rappeler la formule du Général Rouzeau au lancement des bases de défense, et sa formule « on verra en marchant ».

La CFDT est réservée sur ces initiatives lancées à l'emporte-pièce. Les personnels et les missions de la défense en ont subi d'autres avec les externalisations et les partenariats public-privé qui n'ont jamais fait leur preuve, que ce soit en termes d'efficacité et surtout de coût, bien au contraire.

Quant à la réforme de la gouvernance et de l'organisation du ministère qui vont se poursuivre en 2015, cinq domaines prioritaires ont été retenus avec la gestion des ressources humaines, l'organisation de la chaîne financière, l'organisation des soutiens en bases de défense, le Maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels, et les relations internationales et stratégiques.

31 projets sont lancés au total, avec un objectif central, celui de rationaliser l'administration et de mutualiser les soutiens, tout en maintenant la qualité de service...

La CFDT ne peut soutenir cette cadence infernale, subie par des personnels déboussolés, victimes de RPS, dans des services déjà en sous-effectifs et en surcharge de travail. Car à la clé, le ministre l'a dit devant vous mesdames et messieurs les députés, les deux-tiers des déflations nouvelles décidées en 2013 sont sur le soutien et l'administration, soit 15 500 postes.

Le PLF 2015, c'est la poursuite de la contribution défense au redressement des finances publiques qui se traduit en premier lieu par des réductions d'emplois, 7 500 en 2015, avec une trajectoire de la LPM qui prévoit une diminution totale de 34 000 emplois sur la période 2014-2018.

La contribution du ministère se traduit également par des réorganisations profondes et des nouvelles restructurations, dont le détail est rendu public aujourd'hui.

Les quelques éléments dont nous disposons ne peuvent que nous inquiéter avec d'une part, le choix de l'échenillage qui supprime entre deux et dix personnels civils dans de nombreux secteurs.

Cette méthode qui dilue plusieurs milliers de postes au total, ajoutera encore plus de difficultés pour les personnels civils et militaires pour accomplir leur mission.

D'autre part, près de 2500 postes seront supprimés dans le cadre d'une vaste réorganisation par le biais de ce qu'il est convenu d'appeler la manœuvre RH.

Le MCO terrestre et aéronautique sera concerné. Pour le renforcer ? Nous en doutons.

Les Centres Ministériels de Gestion devraient également être revus et corrigés alors que le seul besoin aujourd'hui serait de renforcer les effectifs.

Que dire du Service de Santé des Armées pour lequel nombre de rumeurs ont filtré dans la presse depuis plusieurs semaines.

L'arrêt des prestations hospitalières du Val de Grâce est à l'ordre du jour avec un projet d'y recentrer la formation et la recherche. C'est donc un cataclysme pour cet établissement vitrine, que les responsables successifs ont laissé à l'abandon pour son maintien à niveau des infrastructures.

En conclusion, quelques mots sur le groupe industriel NEXTER qui est engagé dans un projet ambitieux.

Après plusieurs mois d'empoignades avec le Ministère des Finances, nous apprécions particulièrement de voir figurer la première tranche de la commande SCORPION dans le PLF 2015.

Ce programme très attendu par les industriels de la Défense terrestre voit enfin le jour.

Il apportera de la charge au GME constitué de Nexter, RTD et Thales et servira également de socle au projet KANT pour Nexter et KMW.

A propos de KANT, il nous semble indispensable de préciser le contenu de l'accord du 1er juillet (Head Of Agreement : HOA), notamment les principes directeurs de la future alliance.

Il nous semble également important de clarifier la position du politique allemand en matière d'autorisation de ventes à l'export.

Enfin, parallèlement à la publication de la loi de privatisation en cours d'élaboration, nous demandons que des garanties industrielles (maintien des sites) et sociales (maintien et développement des emplois) soient apportées aux salariés intégrant entre autres, le statut des personnels relevant du Ministère de la Défense (Ouvriers Sous Décret et Fonctionnaires Détachés) ainsi que le maintien de la représentation des salariés dans les différentes instances de gouvernance.

Si la CFDT est favorable à la constitution d'une Europe industrielle de la Défense terrestre, ne serait-ce que pour échapper au risque d'isolement de notre industrie, celle-ci doit se construire en toute transparence et tenir compte de l'avis des salariés, pour permettre le développement de ce secteur stratégique d'activité et garantir un avenir aux personnels qui le composent.